

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

# F



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2016/3-FICS

**Aux:** Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées

**Du:** Secrétariat  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie

**Objet:** Distribution du rapport de la vingt-deuxième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (REP16/FICS)

Le rapport de la vingt-deuxième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-neuvième session (Rome, Italie, 27 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2016).

## QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION

### Avant-projets de normes et textes apparentés aux étapes 5/8 de la procédure

1. Avant-projet de Principes et directives sur l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs pour soutenir le commerce alimentaire (REP16/FICS par. 26 et Annexe II);
2. Avant-projet de révision des *Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995) (REP16/FICS par. 45 et Annexe IV); et
3. Avant-projet de révision des *Directives concernant les échanges d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997) (REP16/FICS par. 50 et Annexe V).

### Avant-projets de normes à l'étape 5 de la procédure

Avant-projet d'orientations pour le suivi de la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments (REP16/FICS par. 33 et Annexe III).

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les textes susmentionnés sont invités à les faire parvenir par écrit au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)) **avant le 31 mai 2016.**